



Absence d'hygiène

Par marten

bonjour,

Je voudrais savoir si l'employeur a obligation de faire nettoyer quotidiennement les wc et le local dédié à la prise de repas. Dans les WC qui se trouvent à proximité du hangar où nous conditionnons les légumes, il a un torchon à mains qui reste des semaines posé sur la petite poubelle qui se trouve à côté de la cuvette des WC, la porte n'a pas de verrou et est extrêmement sale. Nous devons nous laver les mains avec un savon solide.

Par ESP

Bonjour

Bien évidemment...

Renseignez vous auprès du CSE ou de l'inspection du travail.

Par yapasdequoi

Code du travail

Article R4228-3

Création Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

Le sol et les parois des locaux affectés aux vestiaires collectifs et lavabos sont tels qu'ils permettent un nettoyage efficace.

Ces locaux sont tenus en état constant de propreté